



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2017

- Décide de reconduire une convention d'occupation du domaine public communal à titre précaire et révocable,
- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu le bureau d'études ECOLOR pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour un montant de 24.900 € HT,
- Décide la création d'une école élémentaire à Rurange-les-Thionville, l'organisation d'une consultation restreinte de maîtrise d'œuvre ainsi que le lancement de l'appel à candidatures correspondant,
- Décide de confier les études géotechniques dans le cadre de la construction d'une école élémentaire à la société CIRSE ENVIRONNEMENT pour un montant de 4.375,00 € HT,
- Décide l'achat d'une auto laveuse d'un montant de 9.348,00 € HT auprès de la société DEPHI et sollicite une subvention parlementaire.

Vu pour être affiché le 17 juillet 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 17 juillet 2017

Le Maire,
Pierre ROSAIRE